

Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (U.H.C.D)

La fonction principale de l'UHCD est d'accueillir :

- les patients dont le retour à domicile est prévu dans les 24h
- les patients nécessitant une observation et un complément d'examen
- les patients en attente de lit d'hospitalisation dans un service de spécialité

La prise en charge des patients dans cette unité, est assurée 24H/24h par :

- le personnel médical, composé d'un médecin du service des Urgences.
- le personnel paramédical, composé d'un infirmier, d'un aide-soignant, assurant la surveillance, les soins des patients hospitalisés et d'un agent des services hospitaliers.

Cette unité d'Hospitalisation est composée de 8 chambres individuelles, toutes équipées pour réaliser une surveillance continue des patients.

NB : Les patients admis dans cette unité doivent être âgés de 16 ans révolus.

SMUR

Ses missions principales sont :

- Assurer la médicalisation en pré-hospitalier des patients les plus graves avant leur transfert dans un centre hospitalier.
- Participer à la couverture sanitaire des principaux événements en Principauté.

Informations pratiques

Il est possible de déposer un patient en voiture à l'entrée des urgences, mais il est formellement interdit de stationner sous peine d'amende et d'enlèvement du véhicule par la fourrière de Monaco.

Un parking public est à votre disposition avenue Pasteur.

En cas de problème ultérieur ou pour tout renseignement complémentaire, toute l'équipe des Urgences se tient à votre disposition.

Secrétariat Urgences : + 377 97.98.97.69

Fax Urgences : +377 97.98.98.00

Service d'UHCD : +377 97.98.96.99

(Visites des familles de 12h à 20h)

Horaires d'ouverture du Secrétariat :

Lundi au Vendredi de 7h30 à 22h00

Samedi & Dimanche de 8h à 20h

E - mail : urgences@chpg.mc

Les enfants sont orientés aux urgences pédiatriques en fonction de la pathologie

Urgences Pédiatriques : +377 97.98.95.33



Service des URGENCES – SMUR et UHCD

Le service accueille toute personne se présentant en situation d'urgence médicale, chirurgicale, psychiatrique, 24/24H tous les jours de l'année.

Le Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR) a pour mission d'apporter une aide médicale urgente en pré-hospitalier.

L'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (U.H.C.D) est un service médico-chirurgical polyvalent destiné à accueillir les patients des Urgences, dont la durée de séjour n'excède pas 24 heures.

Chef de service : Professeur Y.E. CLAESSENS

Chef de Service Adjoint: Docteur F.BROD

Chef de Service Adjoint: Docteur J.P LATERRERE

Cadre Supérieur de Santé : Mme S. ALBERTINI

Cadre de Santé: Mr M. MARIN

VOTRE PARCOURS DE SOINS

A votre arrivée, vous devez vous présenter à la secrétaire médicale pour être enregistré. Vous lui indiquerez la raison de votre venue, et vous lui fournirez l'ensemble des renseignements administratifs et médicaux (carte d'identité, passeport, carte vitale, attestation CCSS, mutuelle, lettre de médecin, ordonnances ...).

Pour bénéficier du tiers payant, nous vous demanderons de remplir une feuille de sécurité sociale.



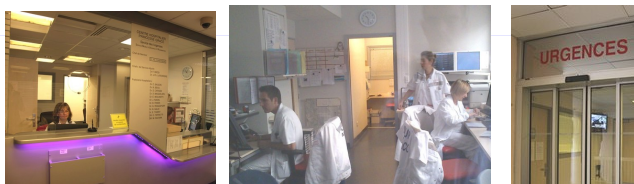
Le seul MOTIF DE PRIORITÉ est la GRAVITE de l'état et non l'ordre d'arrivée

- Soit votre état de santé nécessite une prise en charge **IMMEDIATE**, vous serez alors directement installé dans un box d'examen.
- Soit votre état de santé ne relève pas d'une prise en charge immédiate, dans ce cas vous serez évalué par l'Infirmier Organisateur de l'Accueil.

Nous faisons le nécessaire pour vous prendre en charge rapidement

Cependant, votre attente est parfois inévitable, dépendant de l'activité du service.

Elle varie en fonction de la gravité des cas, du nombre de patients, du délai nécessaire à l'obtention des différents résultats d'examen (Ex: Prise de sang = environ 1h30), de l'élaboration du diagnostic, de la réalisation des soins et de la disponibilité des boxes d'examen dans le service.



>> Dans la salle d'attente

Une hôtesse d'accueil interprète est à votre disposition en semaine de 9h à 20h et le week-end de 10h à 20h.

Elle peut vous accompagner dans les démarches administratives et vous faciliter la communication avec le personnel soignant.

Elle se chargera de vous informer sur la liste des pharmacies et médecins de garde, pourra vous appeler un taxi.

Un questionnaire de satisfaction est à votre disposition. Toutes vos remarques participent à l'amélioration de la prise en charge des patients dans le service des urgences.

>> Dans la salle de soins

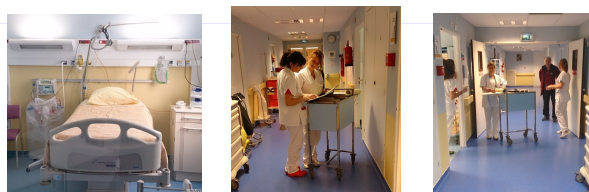
Vous serez pris en charge par l'équipe soignante médecin, infirmier et aide soignant.

Le médecin urgentiste sera votre référent pendant votre séjour aux Urgences.

Après l'examen clinique, il prescrira les examens et soins nécessaires à votre état de santé afin de soulager le plus rapidement vos maux et poser un diagnostic précoce.

Un infirmier assurera la réalisation des soins et l'organisation de votre parcours dans le service.

Tout est mis en œuvre afin que vous puissiez bénéficier d'une information claire et complète sur votre état de santé et sur les traitements proposés. Une fois l'ensemble des examens et soins réalisés, un membre de votre famille, accompagné par l'hôtesse, pourra vous rejoindre.



>> A la fin des soins

En fonction du résultat des examens et de l'évolution de votre état de santé, le médecin décidera de :

- votre retour à domicile.
- votre hospitalisation dans une unité d'hospitalisation du CHPG
- votre hospitalisation dans un autre établissement de soins.







Au moment de votre sortie, n'oubliez pas de vous présenter à la Secrétaire Médicale; elle vous remettra tous les documents administratifs et médicaux (rendez-vous de consultation, arrêt de travail, déclaration d'accident de travail...).

La pose de matériel type attelles, cannes anglaises,... est conditionnée par une facture de notre fournisseur (TOGI) établie sur la base du remboursement de la SS ou de la CCSS.

NB : Les personnes mineures prises en charge aux urgences ne peuvent pas sortir sans l'accord d'un de leurs parents ou tuteur légal.



Un code couleur pour mieux repérer les professionnels

	Médecin		Infirmier
	Aide-soignant		Agent Hospitalier
	Secrétaire		Cadre de santé